

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2007-033

DATE : 17 août 2011

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,
800, square Victoria, 22e étage, Montréal
(Québec) H4Z 1G3

DEMANDERESSE

c.
GESTION DE CAPITAL TRIGLOBAL INC.,
1304, rue Green, bur. 301, Montréal (Québec)
H3Z 2B1

et
SOCIÉTÉ DE GESTION DE FORTUNE
TRIGLOBAL INC., 2000, rue Peel, bur. 540,
Montréal (Québec) H3A 2W5

et
THEMISTOKLIS PAPADOPOULOS, 243, rue
Montreuil, Laval (Québec) H7X 3K3

et
ANNA PAPATHANASIOU, 5206, rue Ponsard,
Montréal (Québec) H3W 2A8

et
FRANÇO MIGNACCA, 8227, rue Benjamin
Franklin, Montréal (Québec) H1E 6W2

et
JOSEPH JEKKEL, 08, Sydney-Cunningham,
Beaconsfield (Québec) H9W 6E4

et
PNB MANAGEMENT INC., 518-3551, boul St-
Charles, Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

2007-033

2

MARIO BRIGHT, 518-3551, boul St-Charles,
Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

FOCUS MANAGEMENT INC., P.O. Box 30440,
Seven Mile Beach, Grand Cayman, Cayman
Island, BWI

et

IVEST FUND LTD., The British Colonial Center
of Commerce, One Bay Street, suite 400, P.O.
Box N-3935, Nassau

et

KEVIN COOMBES, P.O. Box 30440, Seven
Mile Beach, Grand Cayman, Cayman Island,
BWI

et

3769682 CANADA INC., 1304, rue Green, bur.
301, Montréal (Québec) H3Z 2B1

INTIMÉS

et

INTERACTIVE BROKERS, 1800, av. McGill
College, Bur. 2106, Montréal (Québec) H3A
3J6

et

BANQUE CIBC, 1155, Boul. René-Lévesque
Ouest, Montréal (Québec) H3B 3Z4

et

GROUPE FINANCIER BANQUE TD, 500, rue
St-Jacques, 12^{ième} étage, Montréal (Québec)
H2Y 1S1 et 1289, av. Greene, Westmount
(Québec) H3Z 2A4

et

BNP PARIBAS (CANADA), 1981, av. McGill
Collège, Montréal (Québec) H3A 2W8

et

**JEAN ROBILLARD, ÈS QUALITÉS
D'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE
GESTION DE CAPITAL TRIGLOBAL INC.**,
Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, Tour
de la Banque Nationale, 600, rue de la

2007-033

3

Gauchetière ouest, Bureau 1900, Montréal
(Québec) H3B 4L8

MISES EN CAUSE

et
NECHI INVESTMENTS INC.
et
2938201 CANADA INC.
et
HYMSON HOLDINGS INC.
et
ETINVEST HOLDINGS LTD
et
FRANFRELUCHE INVESTMENTS INC.
et
MICHAEL ZUNENSHINE
et
HAZEL ZUNENSHINE
et
HOWARD ZUNENSHINE
et
LINDA ZUNENSHINE

INTERVENANTS

AVIS D'AUDIENCE

[art. 29 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*
(2004) 136 G.O. II, 4695]

Soyez avisés que l'Autorité des marchés financiers a, le 17 août 2011, saisi le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande à l'effet de prolonger l'ordonnance de blocage dans le dossier en titre, en vertu de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2), tel qu'il appert de la copie conforme de la demande de l'Autorité qui est jointe en annexe du présent avis.

2007-033

4

Prenez note que le Bureau autorise un mode spécial de signification de la demande et du présent avis d'audience par voie de communiqué de presse de l'Autorité, pour les intimés suivants :

- Société de gestion de fortune Triglobal inc.;
- Themistoklis Papadopoulos;
- Anna Papathanasiou;
- Mario Bright;
- Kevin Coombes; et
- 3769682 Canada inc.

En conséquence, veuillez prendre note que le Bureau de décision et de révision tiendra une audience le **2 septembre 2011, à 9 h 30**, dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 16.40, à Montréal (Québec) H2Z 1W7.


Veuillez aussi prendre note qu'en vertu de l'article 31 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision* [(2004) 136 G.O. II, 4695], toute partie convoquée à une audience a le droit d'être représentée par avocat et qu'en vertu de l'article 32 des susdites règles, les personnes morales et les entités qui n'ont pas de personnalité juridique sont tenues de se faire représenter par avocat devant le tribunal.

Fait à Montréal, le 17 août 2011.

(S) *Geneviève Mantha*

M^e Geneviève Mantha, conseillère juridique

COPIE CONFORME

par: 
Bureau de décision et de
révision

500, René-Lévesque Ouest,
Bureau 16.40
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : (514) 873-2211
Télé. : (514) 873-2162

**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

PAR MESSAGER

Québec, le 17 août 2011

M^e Cathy Jalbert
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 16.40
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Autorité des marchés financiers c. Gestion de capital Triglobal inc.
N^o de Cour : 2007-033
N/D: DCT-0541-01/00
(Article 250, Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1 et article 93, Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2)

Chère consœur,

La présente fait suite aux ordonnances de blocage rendues par le *Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières* (« BDRVM ») en vertu de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 et de l'article 93 (3) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 et portant le numéro 2007-033-01, 2007-033-02, 2007-033-04, 2007-033-05, 2007-033-07, 2007-033-08, 2007-033-11, 2007-033-12, 2007-033-13, 2007-033-15, 2007-033-16, 2007-033-18 et 2007-033-19.

Ces ordonnances de blocage expirant le 9 septembre 2011, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), par les présentes, souhaite informer le BDR qu'elle désire présenter une demande de prolongation de ces ordonnances.

L'Autorité demande une prolongation de ces ordonnances de blocage prononcées le 21 décembre 2007, le 18 mars 2008, le 12 juin 2008, le 8 septembre 2008, le 3 décembre 2008, le 26 février 2009, le 23 juin 2009, le 19 octobre 2009, le 11 février 2010, le 9 juin 2010, 5 octobre 2010, le 28 janvier 2011 et le 12 mai 2011 pour une période de cent-vingt (120) jours, renouvelable conformément à l'article 250 de la LVM.

Enfin, nous demandons aussi la permission au BDRVM de procéder à la signification de l'avis d'audition à être émis par le biais de la diffusion d'un communiqué de presse sur le site de l'Autorité conformément à l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, (2004) 136 G.O. II, 4695 [c. V-1.1, r.0.1.3], pour les intimés suivants qui n'ont plus d'adresse connue :

Éric Blais, avocat
Service du contentieux
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^{ème} étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Ligne directe : (418) 525-0337, poste 2488
Télécopieur : (418) 525-7033

Courriel : eric.blais@lautorite.gc.ca

- Société de gestion de fortune Triglobal inc.;
- Themistoklis Papadopoulos;
- Anna Papathanasiou;
- Mario Bright;
- Kevin Coombes et
- 3769682 Canada inc.


Dans l'attente de l'avis d'audition, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.



GIRARD ET AL

Procureurs de la demanderesse
(M^e Eric Blais)

COPIE CONFORME

par 
Bureau de décision et de
révision